

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.178 Vœu relatif à l'installation de nouvelles fontaines par Eau de Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant que de nouveaux modèles de fontaines ayant été présentés début mars dans la presse par Eau de Paris ont suscité la vive inquiétude des Parisiens et d'importants remous sur les réseaux sociaux ainsi que dans les médias ;

Considérant que les Conseillers de Paris n'avaient pas été informés de la commande de nouveaux modèles de fontaines par Eau de Paris, s'ajoutant ainsi aux 5 modèles existants ;

Considérant que le mobilier urbain joue un rôle déterminant dans la qualité paysagère et l'image de la ville de Paris, tel que le rappelle l'exemple emblématique des fontaines Wallace ;

Considérant que, à la suite de la mise en place de nouveaux kiosques à journaux et de nouveaux abribus dont l'esthétique et la pertinence fonctionnelle ont été contestés, les élus avaient demandé à ce que la Commission du mobilier urbain soit consultée préalablement à l'installation de nouveaux mobiliers dans l'espace public ;

Considérant que Eau de Paris est une régie de la Ville de Paris et que, par conséquent, une consultation de la Commission du mobilier urbain pour se prononcer sur la cohérence urbanistique des nouveaux modèles de fontaines ne serait pas dérogoire ;

Sur proposition de Béatrice LECOUTURIER, Éric HELARD, Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu : Considérant que de nouveaux modèles de fontaines ayant été présentés début mars dans la presse par Eau de Paris ont suscité la vive inquiétude des Parisiens et d'importants remous sur les réseaux sociaux ainsi que dans les médias ;

Considérant que les Conseillers de Paris n'avaient pas été informés de la commande de nouveaux modèles de fontaines par Eau de Paris, s'ajoutant ainsi aux 5 modèles existants ;

Considérant que le mobilier urbain joue un rôle déterminant dans la qualité paysagère et l'image de la ville de Paris, tel que le rappelle l'exemple emblématique des fontaines Wallace ;

Considérant que, à la suite de la mise en place de nouveaux kiosques à journaux et de nouveaux abribus dont l'esthétique et la pertinence fonctionnelle ont été contestés, les élus avaient demandé à ce que la

Commission du mobilier urbain soit consultée préalablement à l'installation de nouveaux mobiliers dans l'espace public ;

Considérant que Eau de Paris est une régie de la Ville de Paris et que, par conséquent, une consultation de la Commission du mobilier urbain pour se prononcer sur la cohérence urbanistique des nouveaux modèles de fontaines ne serait pas dérogame ;

Béatrice LECOUTURIER, Éric HELARD, Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris réunisse la Commission du mobilier urbain afin que celle-ci puisse juger de la cohérence urbanistique de ces nouvelles fontaines avec le mobilier urbain existant, dans le respect de l'identité propre de la capitale ;
- Que la Maire de Paris consulte systématiquement la Commission du mobilier urbain pour l'installation de tous types de nouveaux mobiliers urbains.